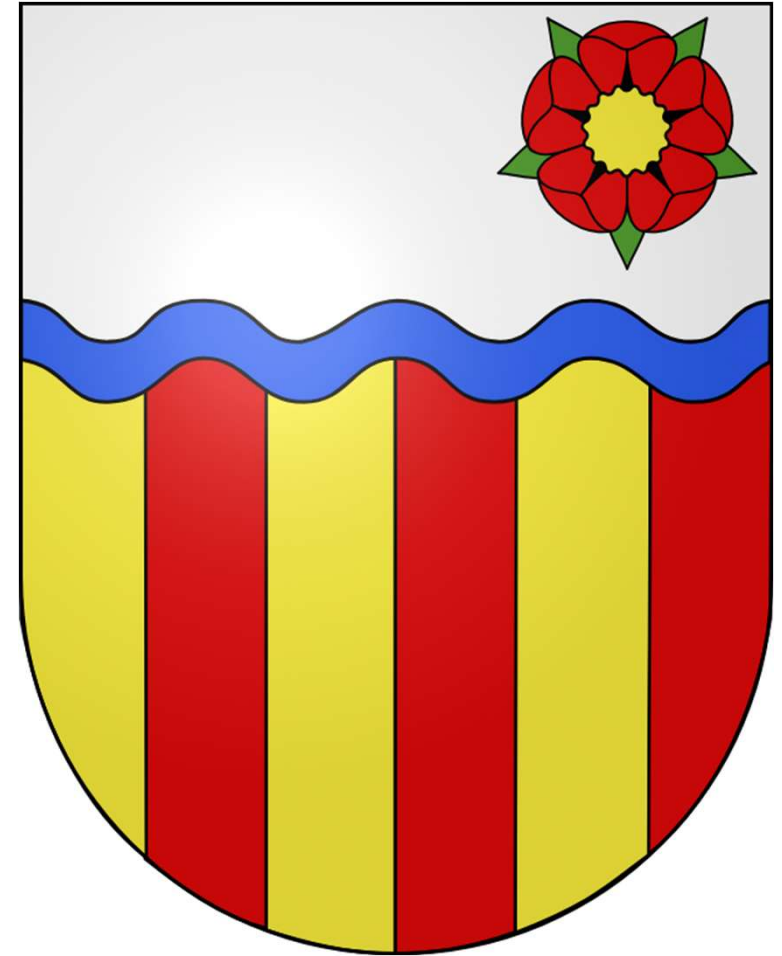


Bienvenue à la séance d'information

23 juin 2025

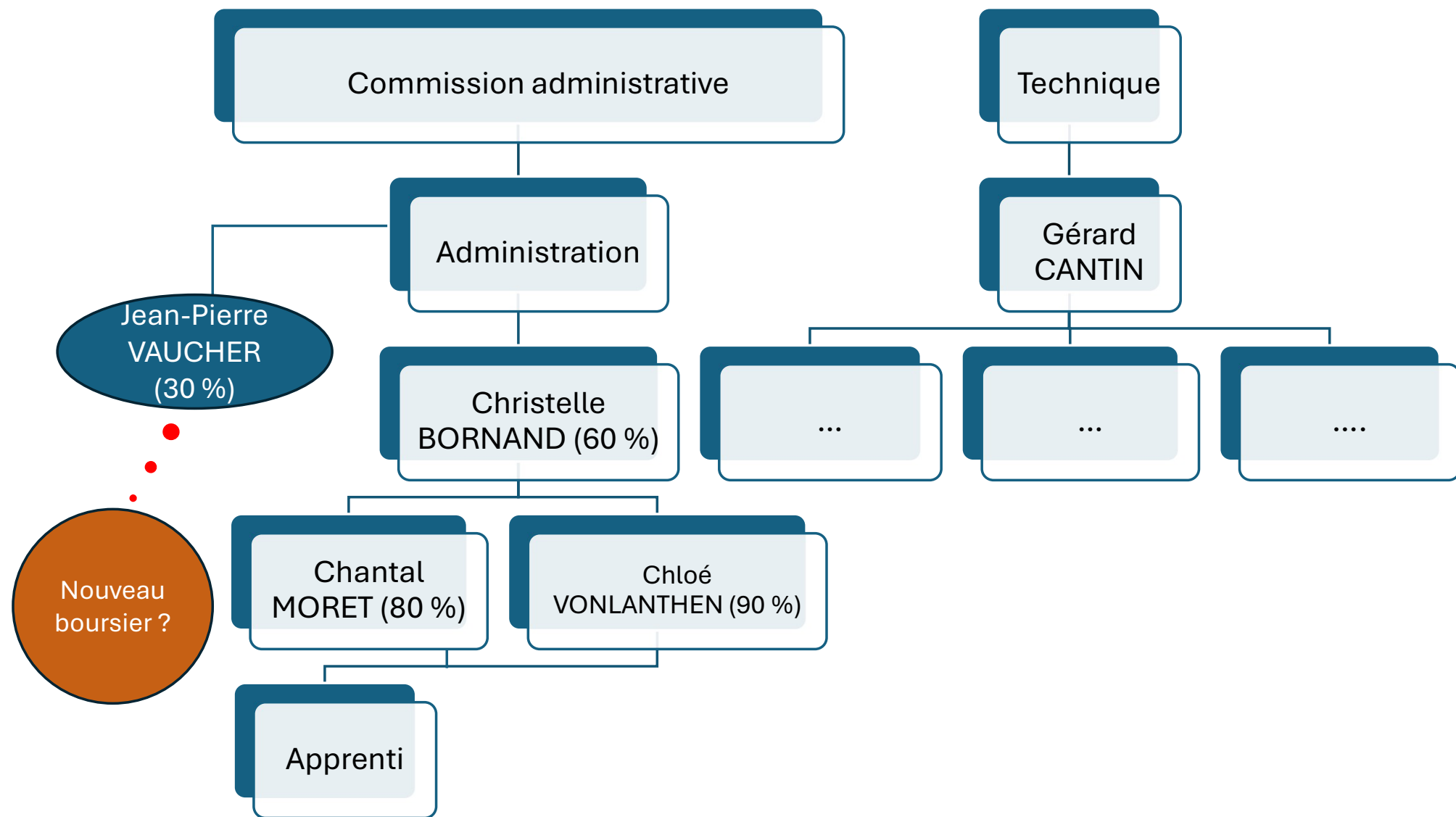


Ordre du jour

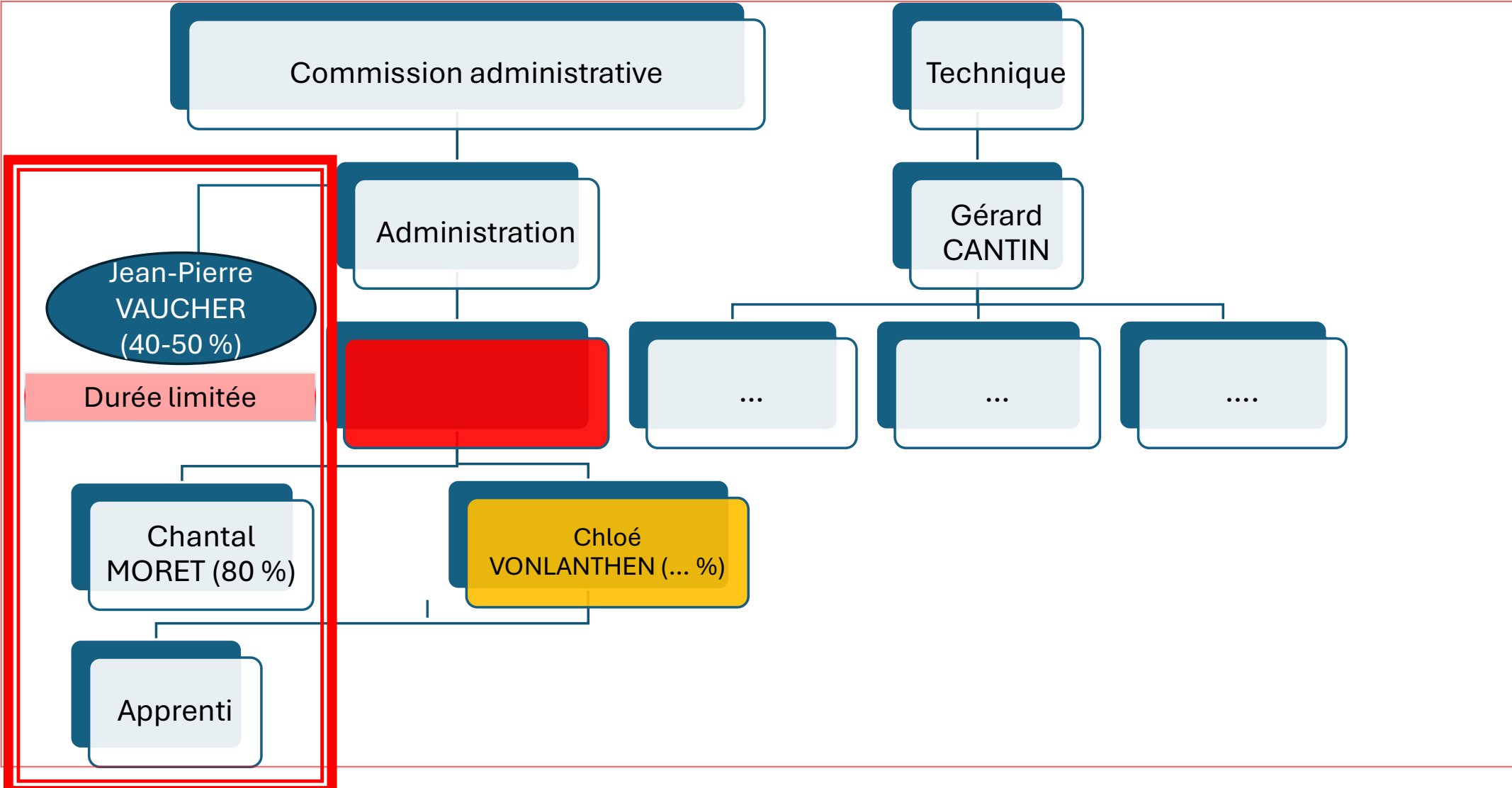
- Ouverture de la soirée
- Organisation au niveau du personnel (changements)
- Informations sur les associations de communes entre Delley-Portalban et Gletterens
- Comptes 2024
 - ✓ Rapport de gestion
- Règlements – diverses informations.
 - ✓ Eau et épuration
 - ✓ Port
 - ✓ Déchets
 - ✓ PAL
 - ✓ PAD Caravaning
 - ✓ Règlement sur les émoluments
- Divers

En fin de séance, nous vous proposons de partager un moment d'échange convivial

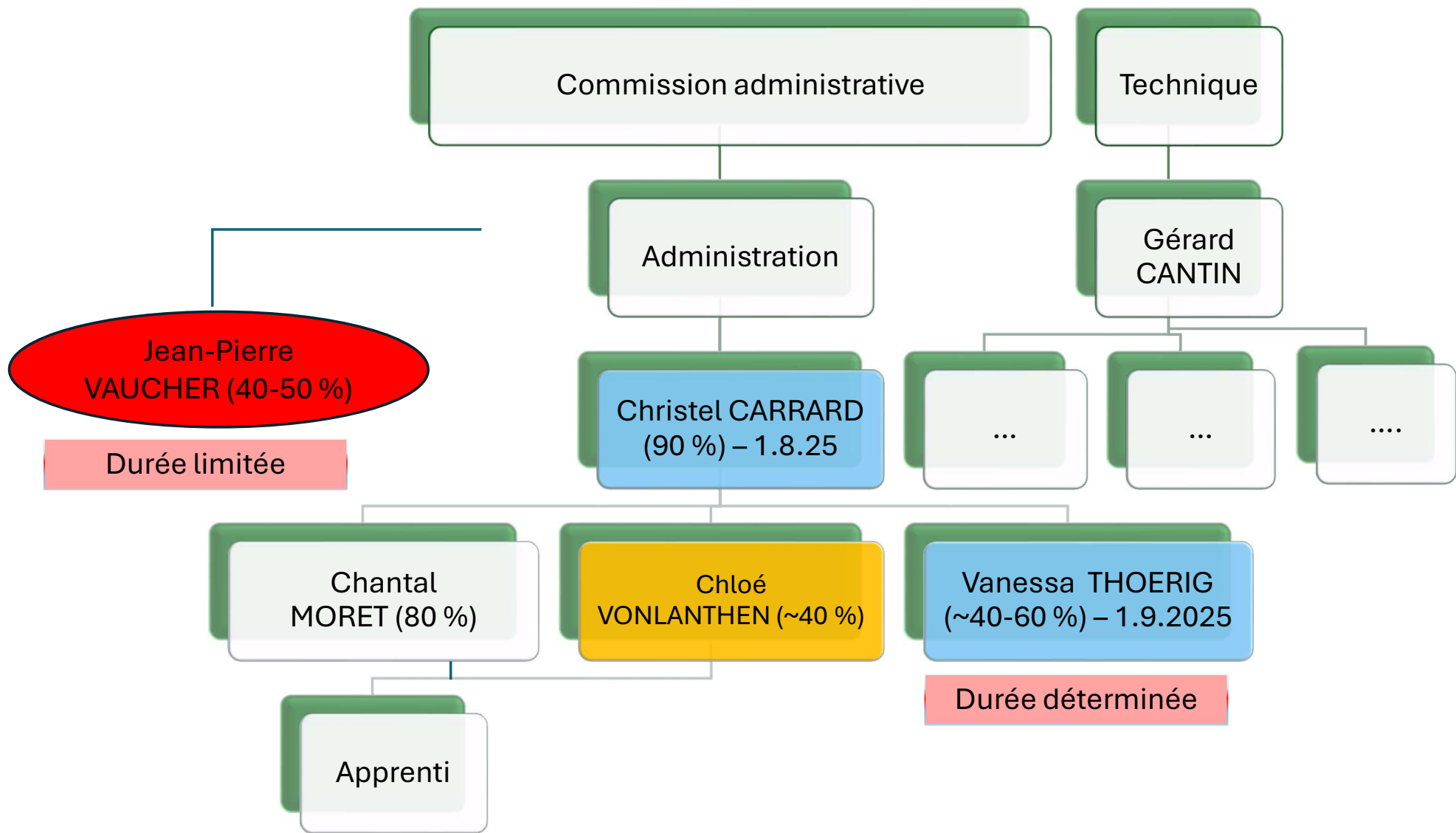
ANCIENNE SITUATION



SITUATION ACTUELLE

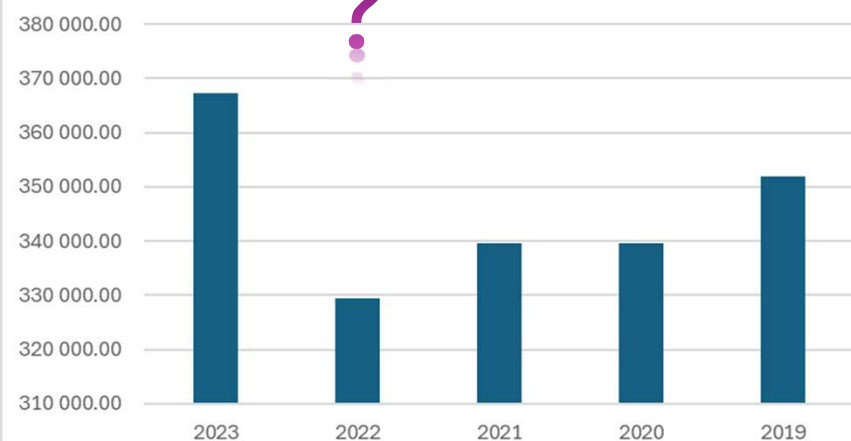


SITUATION FUTURE

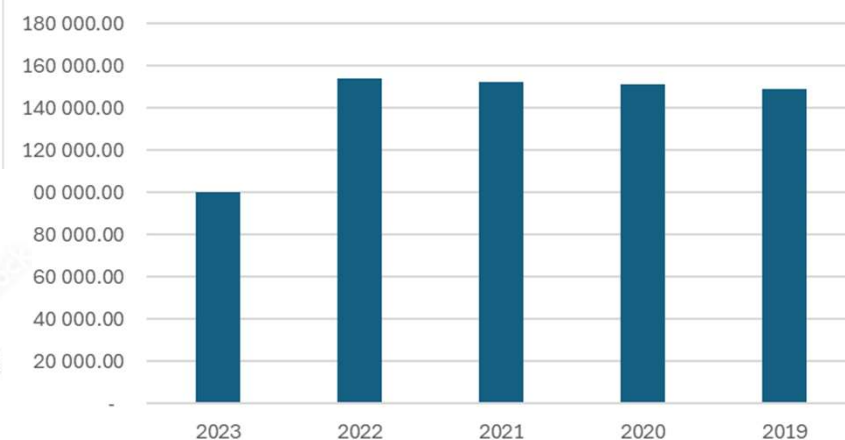


Informations sur le suivi de la facturation

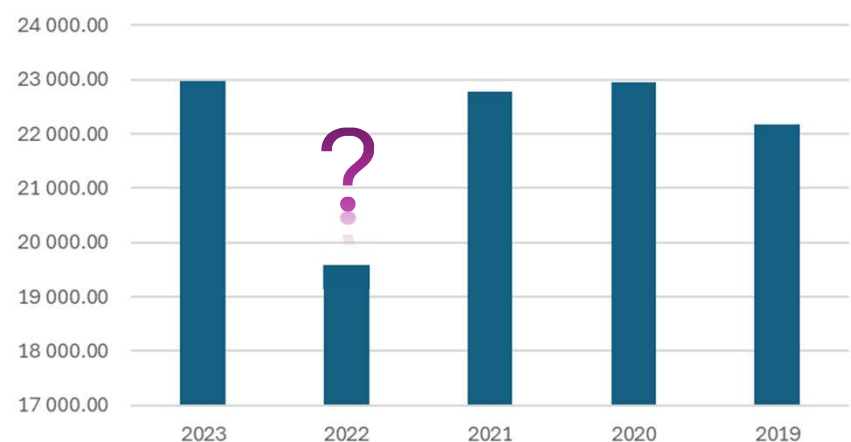
Contribution immobilière



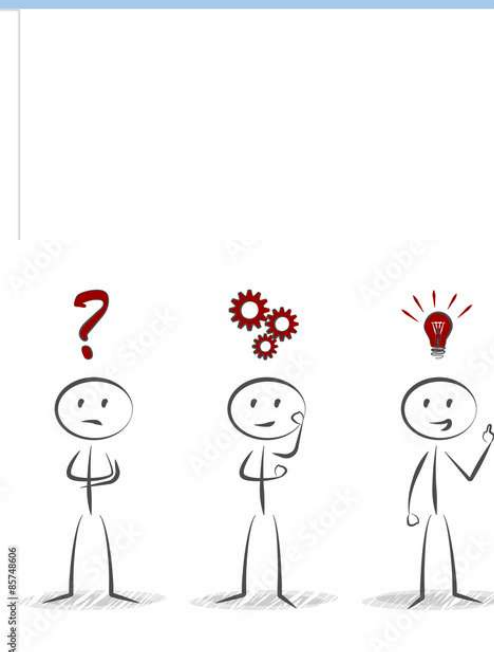
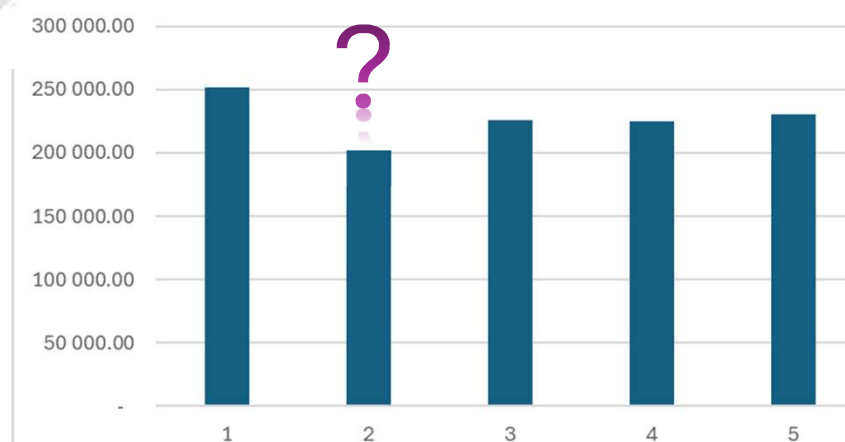
Déchets : taxe de base



Eau : location des compteurs



Epuration : taxe d'utilisation



Adobe Stock | #65748606

Travaux en cours : eau et épuration

Correction de plusieurs factures

Situation des montants récupérés à ce jour : CHF 79'394.60

Facturations des taxes «de raccordement» eaux et épurations en retard – et eau de construction

💧 Dès le mois de septembre

✂ Travaux «chronophages»

Travaux en cours : Déchets et contribution immobilière

Contrôles des encaissements des taxes déchets, dès septembre.

Contrôle des encaissements «contributions immobilières»

- La facturation 2025 est prévue d'ici fin juillet
- Contrôle des années précédentes.

Associations de communes

- Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Delley-Portalban et Gletterens (AIEE)
- Association intercommunale scolaire Delley-Portalban et Gletterens



Clef de répartition entre communes : Ce qui se fait usuellement:

- **Pour l'épuration :**
 - ✓ Répartition selon le principe du «pollueur-payeur». Ceci avait été acté par l'art. 21 des statuts AIEE.
- **Pour les écoles :**
 - ✓ **CONSTRUCTION** : En principe, la commune siège de l'établissement scolaire participe pour une part plus importante aux coûts de construction (CO Cugy : 15 %)
 - ✓ **EXPLOITATION** : Répartition en fonction du nombre d'élèves.

REGLES APPLIQUEES DANS LES ASSOCIATIONS ENTRE DELLEY-PORTALBAN ET GLETTERENS : AIEE - AISDPG

Les communes de Delley-Portalban et Gletterens par mesure de simplification ont décidé de faire dès 2017 une répartition à raison de 50 % **pour chacune des associations.**

Problème dans le processus de modification des statuts

1. Assemblée des délégués
2. En cas de modification essentielle :
 - 2.1 Approbation par les assemblées communales
 - 2.2. Validation par la Direction de l'État

Pour l'AIEE, le processus n'a pas été respecté lors du changement de 2017 (point 2).

Compréhension du problème et considérations

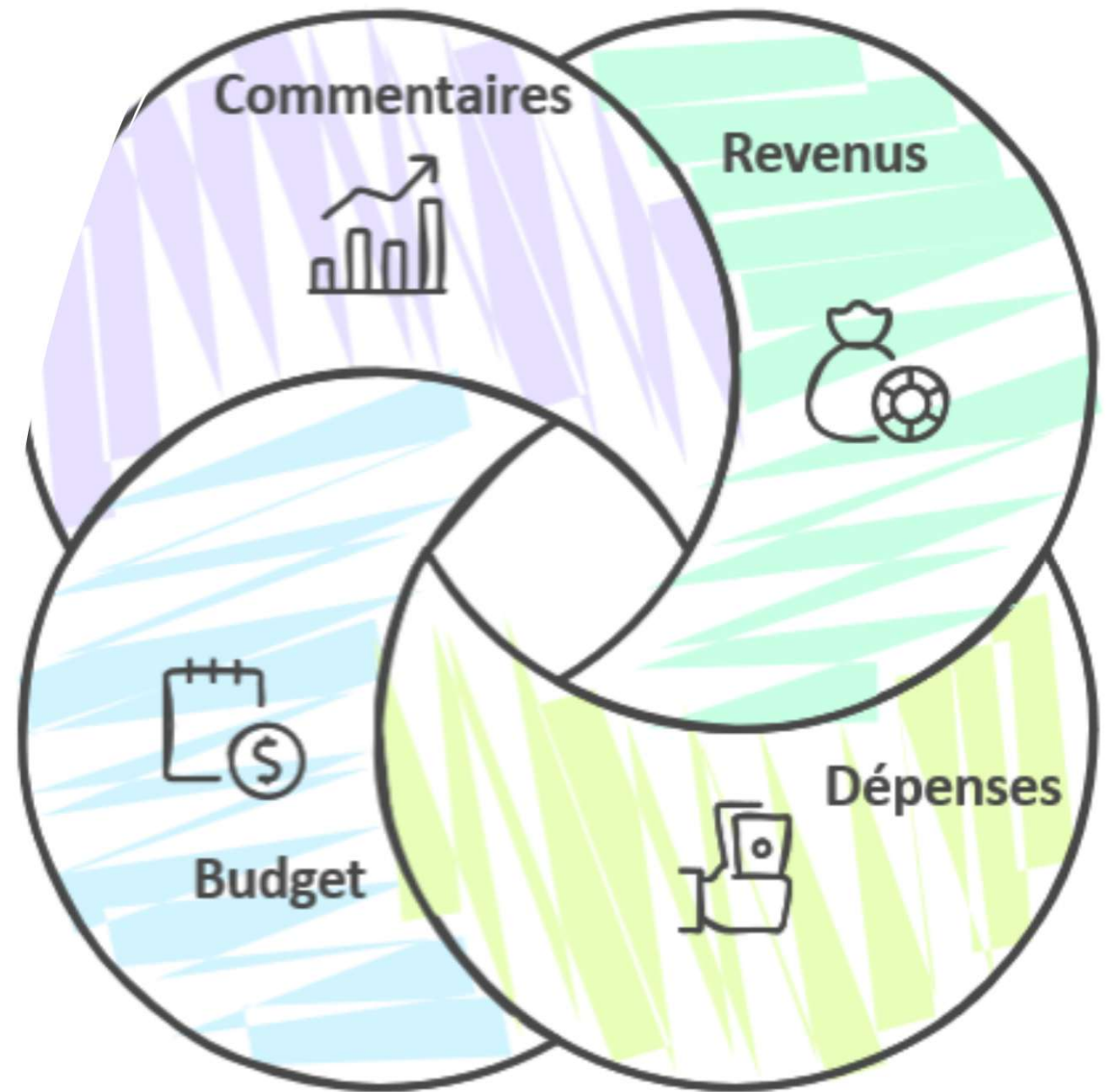
COMPREHENSION DU PROBLEME

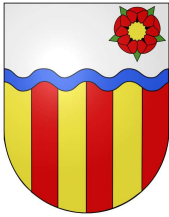
- Comprendre l'historique des discussions y compris financières ?
- En cas de corrections, les adaptations des clefs doivent se faire pour les deux associations ?

ELEMENT A TENIR COMPTE :

- **La répartition des coûts pour l'agrandissement de l'école devra être anticipée.**
- **L'évolution des pourcentages pour l'épuration.**
- **L'AIEE va disparaître d'ici 5 à 7 ans (EBBV – épuration Basse-Broye Vully)**
- **Enjeux à considérer :** Tenant compte des 3 points ci-dessus, définir l'intérêt à remettre en cause les modifications des statuts. Un avis de droit a été demandé.

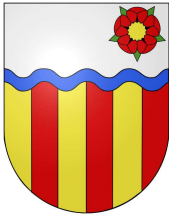
Comptes 2024





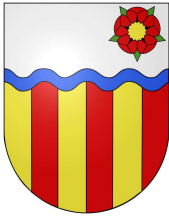
Présentation des comptes 2024

Commune de Gletterens



Considérations générales

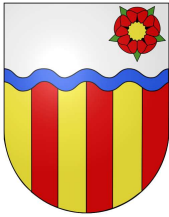
- Excédent de fonctionnement : +27'675 CHF
 - *prévu au budget 2024 : - 429'892 CHF*
- Aucune dépense d'investissement, conformément au budget 2024.



Bilan au 31.12.2024

Actif : 28.70 MCHF

- Disponibilités à court terme : **1.23 MCHF**
- Créances : - **2.09 MCHF (estimations fiscales)**
- Actifs transitoires : **3.80 MCHF**
- Placements financier long terme : **0.01 MCHF**
- Patrimoine financier : **15.81 MCHF**
- Patrimoine administratif : **9.95 MCHF**

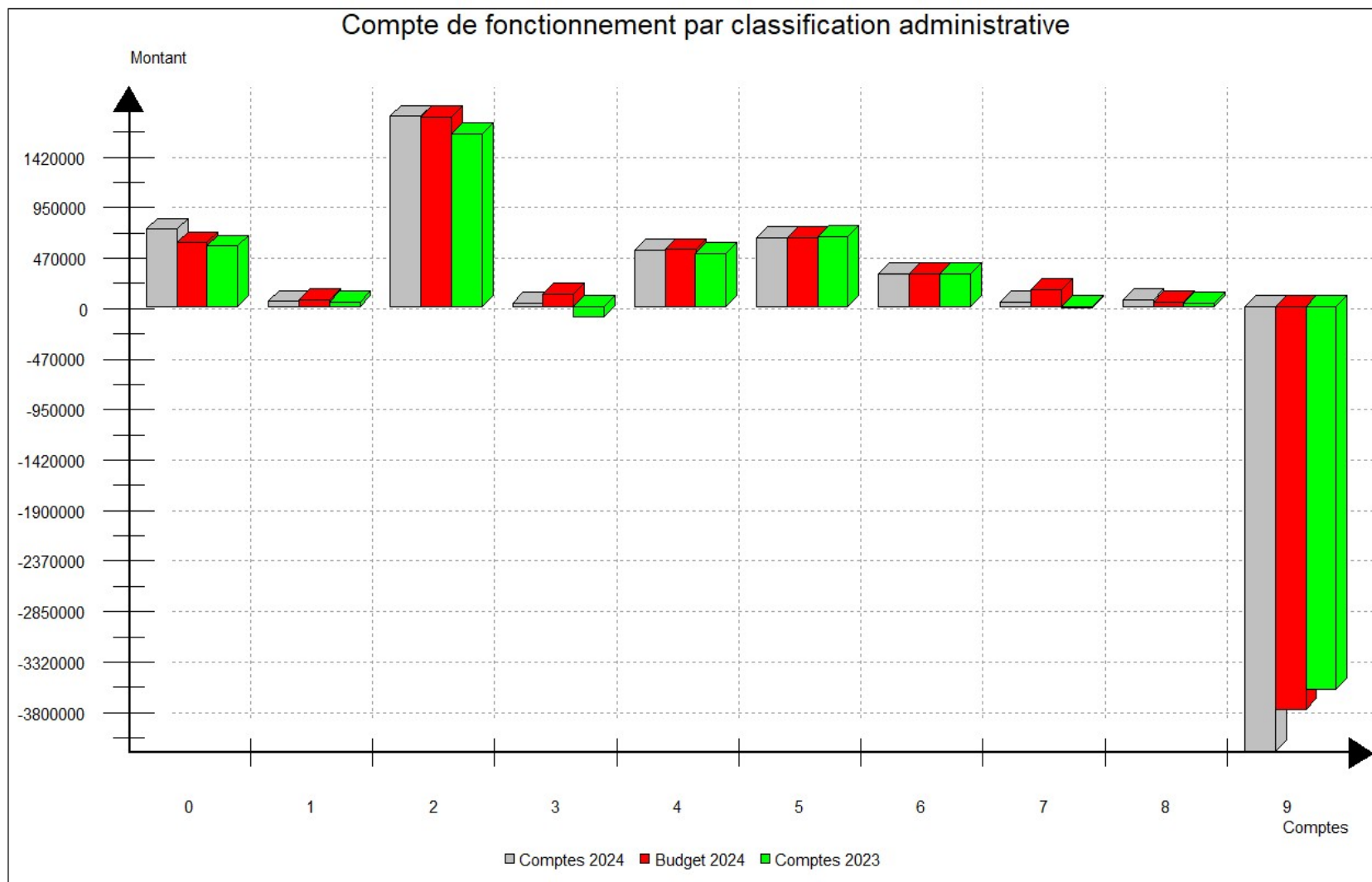


Bilan au 31.12.2024

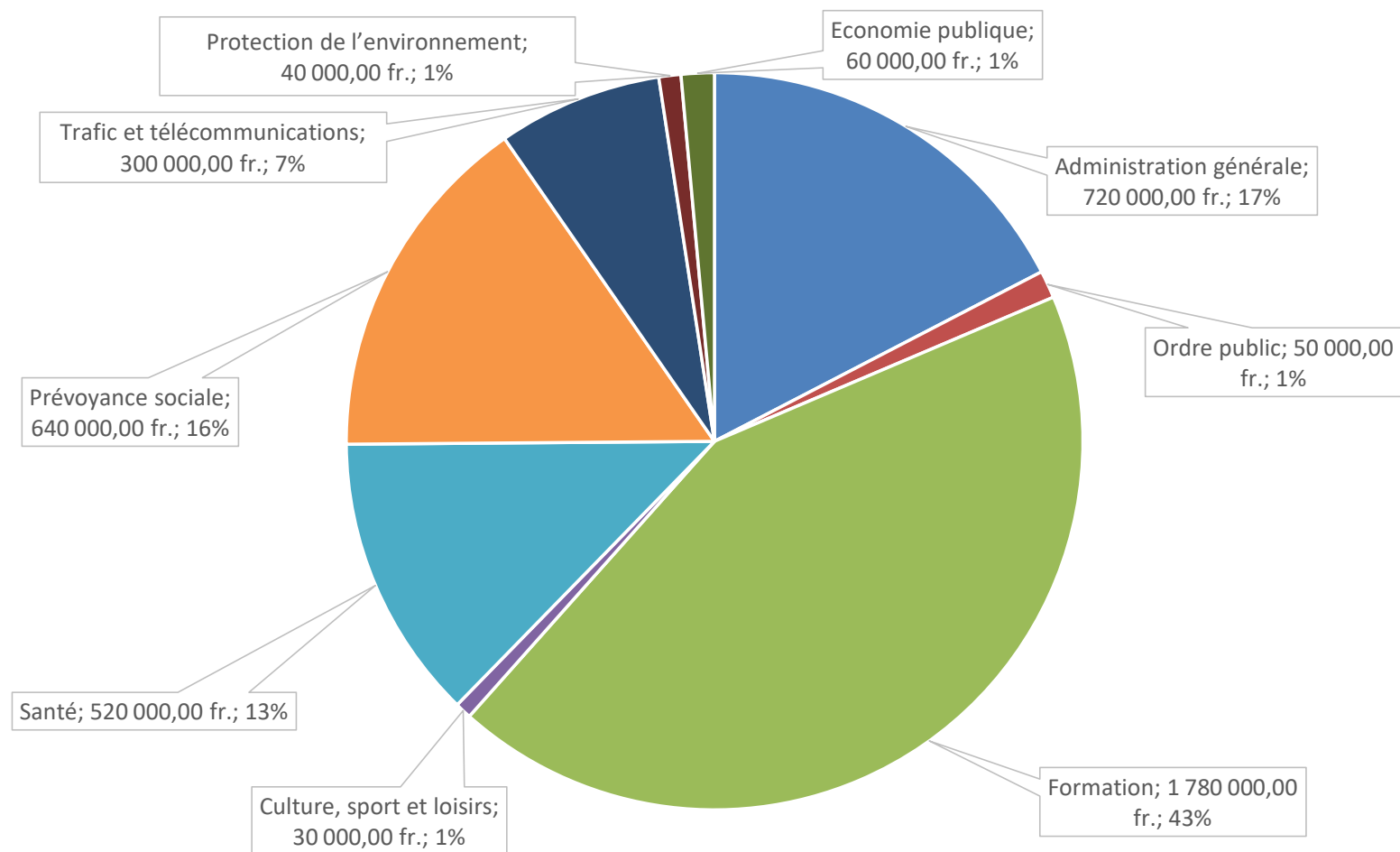
Passif : 28.70 MCHF

- Engagements courant : **3.23 MCHF**
- Passifs transitoires : **0.13 MCHF**
- Endettement : **6.22 MCHF**
- Subventions d'investissements : **0.85 MCHF**
- Capitaux propres : **18.27 MCHF**

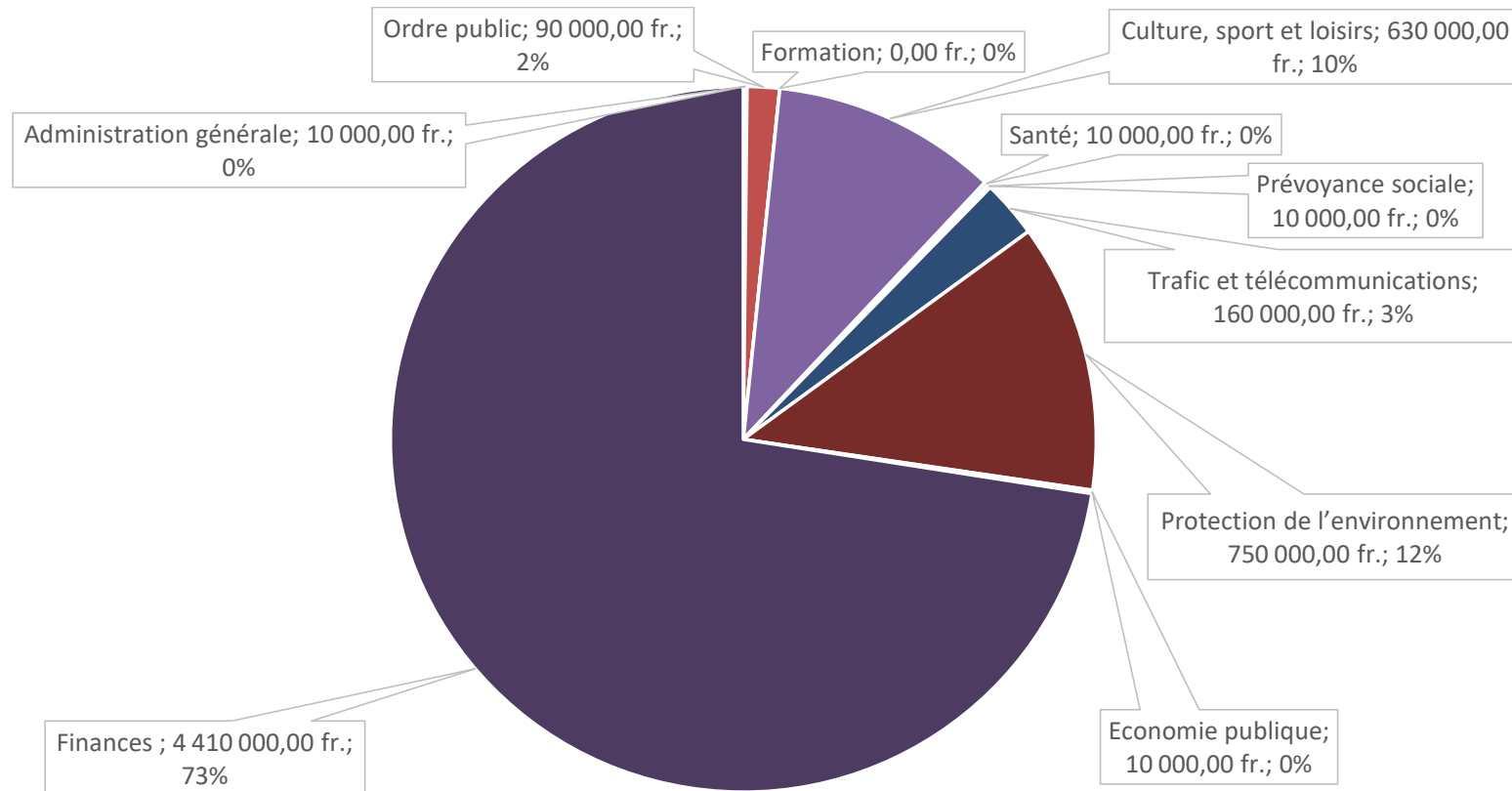
Comparatif comptes 24, budget 24 et comptes 23



Répartition des dépenses 2024



Répartition des recettes 2024



Différences significatives entre le budget et les comptes 2024

- Frais d'entretien du port -> reporté en 2025.
- Peu d'entretien des routes en 2024 (-20'000).
- Salaires du personnel, comptabilisation des heures supplémentaires et honoraires de la commission administrative (+ 180'000).
- Evaluation de la provision pertes sur débiteurs sur la base des risques réels (+ 83'000). Hausse de la recette des horodateurs (+27'000)

Différences significatives entre le budget et les comptes 2024 pour les recettes fiscales

- Diminution de l'impôt à la source (-22'000) et de l'impôt sur les successions (-27'000)
- Estimation de l'impôt sur la fortune PP en baisse (-29'000)
- Augmentation de l'impôt bénéfice PM (+ 22'000)
- Augmentation de l'impôt sur les prestations en capital (+44'000), de l'impôt sur les mutations (+56'000), de l'impôt sur les gains immobiliers (+ 60'000)
- Augmentation de l'impôt sur le revenu des PP :
 - + 176'000 pour l'année 2024
 - + 239'000 pour les années précédentes.

Indicateurs financiers 2024

Indicateurs	Résultat	Norme	
Taux d'endettement net	-42.17 %	< 100 % = bon	✓
Degré d'autofinancement	-	Pas d'invest. en 2024	=
Part des charges d'intérêts	1 %	0% – 4% = bon	✓
Dette brute par rapport aux revenus	277 %	> 200 % = critique	X
Proportion des investissements	-	Pas d'invest. en 2024	=
Part du service de la dette	10 %	5% – 15% charge acceptable	✓
Dette nette par habitant	- 1'368.89	< 0 CHF patrimoine net	✓
Taux d'autofinancement	7 %	< 10% mauvais	X

Dette brute par rapport au revenu 277 % (> 200 % = critique)

• Dette brute	17.03 MCHF
– Engagements courants :	3.22
– Dettes associations :	7.59
– Dettes communales :	7.07
– Subventions à amortir :	- 0.85
• Revenus courants	6.16 MCHF
– Revenus fiscaux	3.76
– Autres revenus	2.40

Cet indicateur est pertinent pour comparaison dans les communes qui n'ont quasi que du patrimoine administratif, **ce qui n'est pas le cas à Gletterens.**

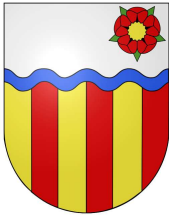
Le patrimoine financier de Gletterens, qui n'est pas pris en compte de l'indicateur, se monte à 15.81 MCHF à quoi il faut rajouter le port pour une valeur de de 7.95 MCHF, soit plus de 23 MCHF, montant bien supérieur au montant de la dette brute.

Taux d'autofinancement 7 % (< 10 % = mauvais)

Cet indicateur est pertinent dans les communes qui ont des dettes importantes et qui doivent encore assurer le financement de futurs investissements. Il peut même conduire les communes très fortement endettées à financer elle-même jusqu'à 80 % de futurs investissements.

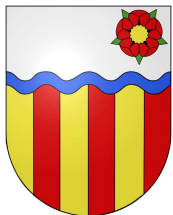
Or, à Gletterens, cet indicateur n'est pas pertinent du fait :

- d'une **dette nette négative** (- 1.59 MCHF).
- d'un **faible amortissement du patrimoine administratif**.
- d'amortissements qui sont comptabilisés **dans les charges des associations de communes** (exemple AISDPG)



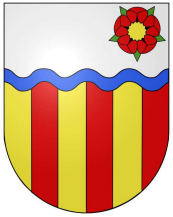
Conclusion

- Retards pris en 2024 à la suite de la mise en place de la mesure administrative
- Retards par manque de personnel à la suite de l'absence de personnel administratif (départ et maladie)
- Adaptations de la comptabilité selon les pratiques MCH2 (Provision pertes sur débiteurs par exemple).
- Revenus fiscaux supérieurs aux prévisions.
- Situation financière globalement saine.
- Un grand merci au personnel communal pour son travail.



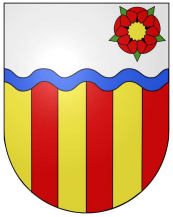
Rapport de gestion 2024

Commission administrative de Gletterens



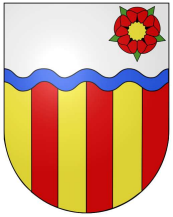
Séances 2024

- Plus de 600 heures de séances de la commission administrative en 2024 (depuis fin juin).
- Engagement d'un spécialiste en finances communales en soutien de la commission.
- Séance hebdomadaire en principe tous les lundis (le matin et en soirée).
- Des représentations dans toutes les associations de communes, et maintien des bonnes relations avec les communes voisines.
- Gestion des affaires courantes.



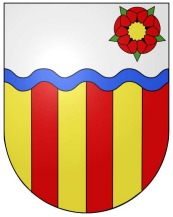
Dossiers traités en 2024

- Répartition des dicastères.
- Inscription de la commune à iBroye.
- Mise en place des accès informatiques et d'un système de visa des factures.
- Mise en place d'un Système de contrôle interne (SCI)
- Examen des règlements de l'eau et de l'épuration
- Séances avec les associations , AISDPG, AIEE, CO, RSSBF, etc.



Dossiers traités en 2024

- Séances entre les Syndics de la Basse Broye.
- Présences aux votations
- Visite des bâtiments communaux
- Etablissement du budget 2025
- Rénovation du magasin Volg.
- Examen du dossier du port et de son règlement (passage au patrimoine financier).
- Relations avec la population, questions sur les dossiers en cours



Dossiers traités en 2024

- Collaborations avec la fondation du Village Lacustre.
- Mise en place d'un logiciel pour le contrôle des heures.
- Etude pour un service technique intercommunal.
- Séances pour le projet d'agrandissement de l'école.
- Révision du PAL et PAD caravanning – Contacts le bureau d'urbanisme et les services de l'Etat.
- Réception des jeunes citoyens.
- Séances avec tenancier du restaurant et la gérance immobilière.
- Séance d'information à la population.

Règlements et divers

- Eau et épuration
- Port
- Déchets
- PAL
- PAD Caravaning
- Règlement sur les émoluments



Merci de
votre
attention.



Place aux
questions ?

